

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Module libre - Expression artistique et travail social** **2024-2025****Code**

T.TS.SO359.ML756.F.24

Type de formation *☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS**Niveau**

- ☐ module de base
☒ module d'approfondissement
☐ module avancé
☐ module spécialisé

Caractéristique

☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module

- ☒ module principal
☐ module lié au module principal
☐ module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle

- ☐ module sur 1 semestre
☐ module sur 2 semestres
☒ semestre de printemps
☐ semestre d'automne
☐ Autres

2 **Organisation****Crédits ECTS *****3 ECTS**

Volée PT 2023

Semaine bloc 7/2025

Langue(s)☒ français3 **Prérequis**

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autres

Autres prérequis4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***Compétences :

2. Évaluer ses propres ressources et limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier ses besoins en matière de professionnalisation.
3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capables de/d' :

- Conscientiser leur propre potentiel d'expression artistique.
- Identifier les pratiques d'expression artistique et leurs transpositions possibles dans les champs du travail social.
- Délimiter les ateliers d'expression créative en travail social des champs de l'art, de la médiation culturelle et de l'art-thérapie.
- Favoriser l'expression créative des publics du travail social par une posture et des pratiques adaptées.

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Les espaces d'expression créative et artistique font partie de l'offre de prestations d'un grand nombre d'institutions des champs du travail social. Les professionnel-le-s de l'animation socioculturelle, de l'éducation sociale et du service social sont sollicité-e-s pour organiser et/ou animer des ateliers, projets ou activités et parfois, initier des collaborations avec des artistes. Animer des espaces d'expression créative et artistique exige des cadres de références, des outils et postures spécifiques. Dans ce module, les étudiant-e-s développeront leur sensibilité artistique et imagineront les transpositions possibles dans leurs futures pratiques professionnelles.

Formes d'enseignement :

- Ateliers d'expression artistique pour les étudiant-e-s animés conjointement par un-e professionnel-le de l'art et du travail social. En 2025, un danseur chorégraphe est associé à la semaine-bloc et co-anime les ateliers.
- Lectures permettant de situer et de concevoir l'expression créative en travail social.
- Espaces de réflexion personnels et collectifs.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La présence aux cours est obligatoire et constitue un pré-requis à la validation du module. Si l'étudiant-e n'a pas été présent-e, il ou elle ne peut valider le module et ne peut se présenter à l'examen de répétition. Il ou elle devra suivre un (autre) module l'année académique suivante.

- La présence à la semaine-bloc est obligatoire pour l'acquisition de 3 crédits ECTS. Les cours auront lieu en semaine 7, les lundi 10 février, mardi 11 février, mercredi matin 12 février, jeudi 13 février et vendredi 14 février 2025 de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h15.
- Evaluation de groupe le **vendredi 14 février 2025**.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note « non acquis », la possibilité de répétition est la suivante :

- Restitution d'un dossier d'écrits et de travaux artistiques personnels pour le vendredi 14 mars 2025.

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
- ☒ pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
- ☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

Ce module se déroule sur une semaine bloc du lundi 10 au vendredi 14 février 2025 (y compris le mercredi matin).

Un double échec à un module libre ne conduit pas à l'exclusion de la filière, l'étudiant-e sera tenu-e de refaire un (autre) module libre durant l'année académique suivante.

9 Bibliographie

Les lectures et documents méthodologiques seront à disposition des étudiant-e-s sur la page Moodle du module.

10 Enseignant-e-s

Jetzer Anne
N'Diaye Tidiani

Responsable de module *

JETZER Anne

Descriptif validé le *

10 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle